

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 7 JUILLET 2026
19h30, salle communale, sous la présidence de M. Jean-Claude BOURNISIEN, Maire du Tronquay

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune du Tronquay (Eure), légalement convoqué, s'est rassemblé en la salle communale, sous la présidence de M. Jean-Claude BOURNISIEN, Maire,

Présents : Jean-Claude BOURNISIEN, Estelle BAILLIVET, Matthieu MANECHÉ, Michèle LAURENCY, Anne BOURDIER, Tatiana INGLIN, Julien BÉQUIN, Bertille BLONDEAU, Angélique RASSE, Alexandra BOUCOURT (pouvoir de M. Cuingnet),

Absents, excusés : Catherine ANCELY, Philippe CHUFFART, Frédéric CUINGNET (donne pouvoir à Mme Boucourt), Théo LETELLIER, Julien BAILLIVET

Secrétaire de séance : Anne BOURDIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer

ORDRE DU JOUR

Le maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil municipal en date du mardi 19 mai 2026 qui n'appelle aucune observation.

1. Délibération n°2026/024 : Désignation des délégués communaux pour siéger à la CLECT :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences.

- la commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant,
- le conseil communautaire détermine, à la majorité des deux tiers, la composition de la CLECT,
- la CLECT élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentant par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

Désigne Mme Estelle BAILLIVET en tant que représentant **titulaire** pour siéger à la CLECT ;

Désigne M. Matthieu MANECHÉ en tant que représentant **suppléant** pour siéger à la CLECT.

Pour 11 / Abstention 0 / Contre 0

2. Délibération n°2026/025 : Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière :

Le maire rappelle que la commune ne dispose pas d'un logiciel de gestion du cimetière, ce qui ne permet pas de suivre les concessions de façon satisfaisante (ancien logiciel obsolète installé sur un vieil ordinateur + documents papiers). D'autre part, le logiciel JVS-MAIRISTEM commun au territoire Lyons Andelle n'intègre pas de module « cimetière ». Une première tentative (logiciel SEDI) a été faite par l'ancienne équipe municipale, mais celle-ci n'a pas pu aboutir.

Les mairies de Vascoeuil et de Perriers-sur-Andelle se sont équipées du logiciel CimAdmin il y a quelques années seulement et s'en disent satisfaites. Il s'agit d'une jeune entreprise basée au Mesnil-sous-Jumièges. Le gérant, M. Maxime AVART, a été rencontré en mairie par la commission cimetière.

Le devis initial de 2 492,00 € HT comprenait :

- Mise en place de logiciel CimAdmin (prises de vues aériennes par drone, numérisation des emplacements, formation en mairie à l'utilisation du logiciel)
- Abonnement CimAdmin SaaS annuel (accès Web, mises à jour, support et maintenance)
- Saisie des concessions par le prestataire.

Ce devis a été ramené à 1 192,00 € HT en important directement les données depuis l'ancien logiciel existant et en procédant à une saisie manuelle avec scan des documents par le secrétaire et les membres de la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité de ses membres présents, le devis proposé,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Pour 11 / Abstention 0 / Contre 0

3. Délibération n°2026/026 : Remplacement de l'horloge-mère de l'église Saint-Ouen avec mise en conformité :

Le Maire rappelle l'existence de problèmes récurrents sur l'horloge de l'église (dérèglements répétés + sonneries sur « une cloche »). Suite à l'intervention d'un technicien de la société BIARD-ROY, début mars 2026, il s'est avéré que l'horloge-mère Chronopad devait être remplacée en raison de son ancienneté et que l'installation électrique des cloches devait être mise en conformité, pour les mêmes raisons.

Il soumet alors le devis n°4844 du 27/05/2026 reçu de la société BIARD-ROY, d'un montant de 5 052,00 € HT (soit 6 062,40 € TTC).

- Protection de tête de ligne : 107 € HT
- Canalisation électrique de commande : 291 € HT
- Canalisation électrique de distribution : 225 € HT
- Coffret de sécurité : 990 € HT
- Contacteurs double tripolaires : 345 € HT
- Contacteurs simples tripolaires : 94 € HT
- Horloge-mère électronique Chronopad : 1 010 € HT
- Main d'œuvre installation : 1 990 € HT

Il expose qu'une demande de subvention de 10% auprès du dispositif Départemental « Mon Village, mon Amour », soutien aux projets communaux, a été engagée. Vu le faible montant de la subvention possiblement accordée, une demande d'engagement des travaux avant accord sera sollicitée afin de ne pas retarder les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité de ses membres présents, le devis proposé,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Pour 11 / Abstention 0 / Contre 0

4. Délibération n°2026/027 : Participation scolaire classe ULIS de Charleval

Le Maire expose aux membres du conseil que les classes ULIS sont des dispositifs inclusifs intégrés à un établissement pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Ils se situent aussi bien dans les écoles, que dans les collèges ou les lycées. Les élèves en situation de handicap y sont regroupés en petit effectif (12 au maximum). Ils bénéficient d'un enseignement adapté, mais aussi d'une scolarisation individuelle dans leur classe de référence avec les autres élèves de l'école ou de l'établissement scolaire. Dans notre secteur, la classe ULIS se trouve à Charleval.

Les élèves fréquentant cette classe y ont été inscrits par décision de la Commission de Circonscription Préscolaire et Élémentaire (CCPE) présidée par M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale.

Un enfant de la commune y est accueilli pour l'année scolaire 2025-2026. Une participation financière de 720 € est donc demandée par la commune de Charleval.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité de ses membres présents, la participation financière pour l'enfant scolarisé en classe ULIS
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce paiement.

Pour 11 / Abstention 0 / Contre 0

5. Avancement litige malfaçon carrelage cantine

Il est rappelé au conseil que lors de la construction de la cantine scolaire en 2013, l'entreprise JOLY (Forges-les-Eaux) a réalisé les travaux de pose de carrelage. Suite à cela, des désordres sont progressivement apparus au sol : joints cassés et creux, des carreaux bougeant anormalement et manifestement décollés sur de très larges surfaces, et un son creux audible sur plus de la moitié du carrelage du réfectoire. Ces faits ont été établis par le procès-verbal de constat d'huissier de justice dressé par Maître Aline Hussenet, Commissaire de Justice, en juin 2025.

Par leur gravité et leur étendue, ces désordres risquaient de rendre la cantine scolaire impropre à sa destination. Cet espace, dédié à l'accueil des enfants, exige un sol stable, sûr et facile à entretenir, conditions qui n'étaient manifestement plus réunies. Les risques de chute, les difficultés d'hygiène et l'altération de l'environnement général compromettaient l'usage normal du local.

Malgré plusieurs relances demandant à l'entreprise JOLY d'intervenir au titre de la garantie décennale, il n'y a pas eu de réactions.

Compte tenu de la responsabilité incombant à la commune d'assurer la sécurité des usagers de la cantine scolaire, la commune a été contrainte d'entamer des travaux (Devis n°648 de l'EURL DELACOUR Denis, daté du 16 avril 2025) pour le démontage, le nettoyage et la nouvelle pose du carrelage, pour un montant total TTC de 11 835,50 €. Ces travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires d'été afin de rétablir la conformité et la sécurité du réfectoire.

M. David Caquelard, Architecte DPLG et maître d'œuvre de l'opération, a adressé une mise en demeure formelle par courrier en date du 26 février 2024, venant renforcer et confirmer l'exigence de réparation.

Afin de défendre les intérêts de la commune et obtenir gain de cause auprès de l'entreprise JOLY et de lui demander de rembourser la réfection du carrelage, le cabinet d'avocats Elyssa KRAIEM a été engagé. De premiers honoraires ont été mandatés en septembre 2025 (540 €). Depuis, Maître KRAIEM ne répond plus en dépit de nombreuses relances. Le dossier n'a pas progressé.

Une nouvelle tentative de joindre le cabinet KRAIEM sera faite et un courrier recommandé lui sera adressé en cas de nouvel échec.

6. Point sur les travaux inscrits au budget 2026

Section d'investissement		
Terrassement poche des Landez (DECI)	11 000 €	En attente livraison poche par le Département (cf. Thierry Plouvier)
Chauffe-eau salle communale	435 €	Pose en 2025. La facture vient tout juste d'être réceptionnée (Gambu Sarl)
Ajout 2 chauffage chœur église	1 800 €	Reste à faire
Rechampissage monument aux morts	2 900 €	Voir si l'agent communal peut effectuer la peinture lui-même.
Voirie route des Angles/route des Landez (part communale)	6 000 €	Travaux réalisés. En attente facturation CDCla
Borne incendie route de La Haye	3 000 €	A programmer
Reliure registre Etat Civil décennale	800 €	Reste à faire (cf. SEDI)
Ampli sonorisation église	250 €	Voir avec Sébastien Courselle
Logiciel cimetière	2 500	Vu. Devis CimAdmin revu à 1 192 €
Kiosque (fonds de concours 2026)	2 100 €	Subv 50 % du montant HT (fonds de concours). Devis Mathieu CAZIN.
Eclairage public (église/Charleval/Mare Rousset)	3 500 €	Programmés par le SIEGE. Travaux réalisés durant la période estivale.
Rénovation thermique Bâtiment mairie	165 110 €	Subv fonds vert. Pas de nouvelles à ce jour.
Divers investissements à définir	15 000 €	
Section de fonctionnement		
Peinture salle communale	3 240 €	Travaux réalisés durant l'été, éligibles au Fonds de concours 2026 de la CDCla (subv 50% HT). Devis ALEX PEINTURE.

Le Département doit prochainement verser l'acompte de subvention DETR relatif au terrassement des trois poches DECI prévues (La Grand Fray, Le Fresnay et Les Landez)

Le devis terrassement est jugé très élevé par le conseil. Celui-ci ayant été signé, il n'est malheureusement pas possible de revenir dessus.

7. Point sur la canicule :

En raison de l'épisode de fortes chaleurs en cours, de nombreux arrêtés préfectoraux ont été reçus. Ils ont été relayés sur Panneaupocket.

Il a été mis en place un registre communal des personnes vulnérables, et des visites à domicile des personnes seules ou fragiles ont été faites.

Il est décidé d'ouvrir l'église durant la journée afin que les personnes puissent venir y trouver un peu de fraîcheur (10h-18h).

Le maire rappelle au conseil que les écoles du Regroupement Pédagogique Lyons / Le Tronquay ont dû être fermées toute une semaine en raison des températures trop élevées dans les classes. La commune ne dispose pas à ce jour de solution de rechange pour accueillir les enfants (ou des personnes vulnérables) dans un espace climatisé. Aucun accueil n'a pu être mis en place du fait de l'absence de locaux tempérés. Des stores complémentaires pourront être achetés pour équiper les fenêtres des classes n'en disposant pas encore. Il est souligné que l'orientation de la classe de Mme LEGROS fait qu'elle reçoit directement les rayons du soleil à la fois le matin et l'après-midi (effet « four »)

Une réflexion est menée pour la climatisation éventuelle du réfectoire de cantine. M. Julien BÉQUIN fournira un devis afin d'estimer le coût de ces travaux éventuels. De tels épisodes étant désormais amenés à se reproduire, une solution devra être trouvée pour permettre aux élèves d'être en classe dans les meilleures conditions possibles.

8. **Point sur les commissions communales :**

Il est demandé aux membres du conseil de faire un retour sur les différentes commissions auxquelles ils ont participé. S'agissant d'une première réunion, il s'est surtout agi de faire une présentation générale aux nouveaux élus.

- Commission Tourisme (Anne Bourdier) : Présentation générale. Il a été demandé de se rapprocher du syndicat d'initiative de Lyons.
- Commission Voirie (Julien Béquin) : Présentation générale. Règlement de voirie + fin de la compétence éclairage public gérée par la CDCla. Retour à la situation initiale.
- Commission Petite Enfance (Matthieu Maneché) : Présentation générale. Concerne les centres aérés, crèches, garderies. Il est signalé l'installation d'un dentiste à la maison de santé de Charleval.
- Commission Habitat (Jean-Claude Bournisien) : Présentation générale. Evocation des travaux prévus à Perriers-sur-Andelle (station d'épuration) et des travaux réalisés dans la nouvelle gendarmerie.
- Commission aide à domicile : présentation générale. Il est souligné la pénurie de personnel.
- Commission cycle de l'eau (Julien BÉQUIN) : Présentation générale.
- Commission Affaires générales (Estelle BAILLIVET) : Présentation générale. La recherche de personnel pour assurer les missions d'aide à domicile est une difficulté récurrente en raison de défections constantes.

9. **Questions diverses :**

- **Prochaine réunion : Mardi 15 septembre à 19 h 30.**
- **Voirie Le Fresnay** : Le Département a programmé le renouvellement de la couche de roulement en agglomération, route du Fresnay avec un début de travaux prévu à partir du 20 juillet 2026. Un boitage sera fait afin d'informer les riverains. Il est fait remarquer que l'an dernier les travaux annoncés n'ont finalement pas été réalisés (alors que les riverains avaient été prévenus).
- **Voirie centre bourg** : Le Département a programmé le renouvellement de la couche de roulement en agglomération (route de Lyons + route de La Feuillie). Les services départementaux tiennent à rappeler que lors des travaux de purges de l'an passé, certains riverains ont manqué de civisme en circulant à plusieurs reprises sur les réparations encore tièdes. Un boitage sera fait afin d'informer les riverains.
- **Formation des élus** : La formation est reportée en septembre-octobre. Il est demandé aux participants de communiquer leurs disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

